



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 13 mai 2025, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2025-0007 1134, 431^e Avenue	Autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 4,85 m dans la marge avant de 11 m et qu'elle empiète de 3 m dans la marge latérale gauche de 8 m, marges prévues pour un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-313.
DDM 2025-0012 184, chemin du Lac-de- l'Achigan	Autoriser, pour le garage détaché projeté, que celui-ci soit construit dans l'espace formé par le prolongement des plans de façade du bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes, et ce, avant le 9 mai 2025, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 23 avril 2025.

Mathieu Meunier
Directeur général

/mp